

Eolien en mer : le gouvernement veut renégocier les appels d'offres

- L'exécutif a déposé un amendement au Sénat qui fixe le cadre d'une renégociation...
- ... voire d'une annulation pure et simple des six projets de parcs attribués en 2012 et en 2014.

ÉNERGIE

Véronique Le Billon
@VLeBillon

C'est une petite bombe que l'exécutif vient de poser discrètement. Dans le cadre du projet de loi sur « l'Etat au service d'une société de confiance », un amendement signé du gouvernement pose les bases d'une renégociation, voire d'une annulation pure et simple, des projets attribués en 2012 et en 2014 pour construire six parcs au large des côtes de Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer, Fécamp, Saint-Brieuc, du Tréport et de Noirmoutier. « Dans certains cas, notamment lorsque le progrès technique permet d'envisager des baisses de coût substantielles, l'Etat pourrait souhaiter renégocier les conditions de l'offre retenue à l'issue de la procédure de mise en concurrence afin de l'améliorer, et en particulier de diminuer le montant du tarif retenu », indique l'objet de l'amendement, qui a pour but de « donner une base légale au résultat de cette négociation ».

Le gouvernement prévoit même l'hypothèse d'un abandon pur et simple des projets. « Si la renégociation n'était pas possible, une des options pourrait être de mettre fin à ces projets et de relancer une nouvelle procédure dans les meilleurs délais afin de pleinement profiter des améliorations technologiques », indique l'exposé des motifs de l'amendement.

Débat depuis des mois

Le débat couve en réalité depuis plusieurs mois. L'été dernier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait pointé du doigt le montant de la subvention publique accordée à ces premiers parcs – prévue au plus tôt pour 2021 : 40,7 milliards d'euros sur la durée de vie totale des contrats (vingt ans), pour une puissance de près de 3.000 mégawatts. Le prix d'achat garanti de l'électricité pro-

duite n'avait, à l'époque des résultats des appels d'offres, pas été rendu public, mais il est évalué entre 170 et 200 euros par mégawattheure (MWh), hors raccordement.

Le prix de marché de l'électricité évolue autour de 40 euros/MWh, et l'éolien en mer a fortement réduit ses coûts dans les pays où il est déjà implanté (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas). « Le tarif accordé à ces installations est très élevé et ne correspond plus aux prix actuels de l'éolien en mer, entraînant des rémunérations excessives pour les candidats retenus », justifie l'exposé des motifs de l'amendement. Les cahiers des charges des appels d'offres sont très rigides pour optimiser les performances des parcs, interdisant notamment de revoir en cours de route les technologies utilisées. Et les lauréats s'étaient engagés à bâtir une filière industrielle en France.

« Adapter le droit »

Principal défenseur des énergies vertes au sein du gouvernement, Nicolas Hulot assume visiblement la position du gouvernement. « Cet amendement permet d'adapter le droit aux évolutions des technologies, c'est positif pour le secteur de l'éolien », indique-t-on ainsi au ministère de la Transition écologique et solidaire. Et le temps presse désormais pour l'Etat : selon nos informations, EDF attend d'ici à la fin du mois la décision du Conseil d'Etat sur un recours lancé contre le projet de Saint-Nazaire. Si le plaignant est débouté, l'électricien pourrait prendre sa décision finale d'investissement d'ici à la fin du premier semestre.

Avant même d'être adopté en séance au Sénat, l'amendement suscite déjà de vives réactions dans le secteur des énergies vertes, le Syndicat des énergies renouvelables qualifiant la proposition de « signal désastreux, sans précédent, pour l'ensemble des filières renouvelables et une remise en cause de ses engagements en la matière ». ■



Avant même d'être adopté en séance au Sénat, l'amendement suscite déjà de vives réactions dans le secteur des énergies vertes.

Le projet de l'exécutif menace les usines françaises

Les lauréats des appels d'offres s'étaient engagés à construire des usines de nacelles et de pales dans l'Hexagone.

Claire Garnier
— Correspondant au Havre

Le projet du gouvernement de renégocier, voire d'annuler les appels d'offres dans l'éolien en mer assombrit nettement l'avenir des usines de la filière dans l'Hexagone. « Avec cet amendement, c'est toute la filière EMR [énergies marines renouvelables, NDLR], structurante pour l'avenir de notre mix énergétique, qui est gravement fragilisée », a tweeté Gwenaëlle Huet, directrice générale énergies renouvelables d'Engie pour la France. « Dans la mesure où ils essuient les plâtres, il n'est pas raisonnable de demander aux lauréats

de faire un "copier-coller" des tarifs pratiqués dans les pays européens où la filière est mature (Allemagne, Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas) c'est-à-dire passer d'un tarif de 180-200 euros à 50 euros le mégawattheure », confie de son côté un industriel du secteur aux « Echos ».

1.700 emplois directs

Pour remporter les appels d'offres en 2012 et 2014, les lauréats EDF, Iberdrola et Engie, s'étaient engagés à construire des usines sur le territoire français. Plus précisément, leurs fournisseurs (à l'époque Alstom et Areva) avaient promis de créer un total de 1.700 emplois directs, si l'on s'en tient à la fabrication des éoliennes. Auxquels il faut ajouter les emplois de développement, ceux liés à la fabrication des fondations, des sous-stations électriques, des câbles, etc., ou encore à

la maintenance et à l'exploitation (130 emplois par parc).

Même si aucun des six parcs en projet n'a encore fait l'objet d'une décision d'investissement (la première devait être prise sur Saint-Nazaire d'ici à la fin du premier semestre), certaines des usines promises ont déjà démarré et pourraient avoir du mal à survivre sans les marchés des parcs français. Celle de General Electric (GE), qui a repris les activités d'Alstom, construit des nacelles et génératrices près de Saint-Nazaire. Employant environ 400 salariés, elle a jusqu'à présent fourni des projets expérimentaux internationaux, et travaille désormais sur un grand parc allemand. Elle doit fournir les trois parcs français de Saint-Nazaire, Courseulles et Fécamp d'EDF, avec sa turbine Haliade 6 MW. Et produire la future Haliade 12 MW – avec l'usine de

pales en construction sur le port de Cherbourg. Détenue par le danois LM Wind, celle-ci va ainsi construire pour GE les pales les plus longues du marché. Elle doit employer à terme 550 salariés.

Cluster dédié

De son côté, Siemens/Gamesa (repreneur des activités offshore d'Areva) doit fournir les éoliennes des parcs du Tréport, de Noirmoutier (Engie) et de Saint-Brieuc (Iberdrola). La société a confirmé son projet au Havre d'une usine de nacelles et génératrices pour une turbine sans boîte de vitesses de 8 MW, et d'une usine de fabrication de pales, soit 750 emplois directs. L'industriel affiche l'ambition de créer au Havre « un vrai cluster dédié à l'éolien marin », avec une zone logistique et un hub d'installation pour les parcs éoliens en mer. ■

Pourquoi la réforme de la SNCF épargne les billets gratuits des cheminots

FERROVIAIRE

L'Etat ne remet pas en question les « facilités de circulation » accordées aux cheminots et à leurs proches.

Notamment pour ne pas s'aliéner les cadres.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

Dans sa volonté de réformer la SNCF, le gouvernement a des combats sélectifs. Pour « aligner les coûts » du groupe public « sur les standards européens », le Premier ministre, Edouard Philippe, ne craint pas de s'attaquer au statut des cheminots, en ayant clairement conscience que son extinction programmée lui vaudra une grève dure de la part des syndicats. Il a choisi en revanche de ne pas toucher à un autre avantage des salariés de la SNCF : les fameuses « facilités de circulation », ces billets gratuits ou quasi-gratuits dont peu-

vent également bénéficier certains membres de leurs familles.

Pourtant, ces facilités de circulation, qui ne font pas partie du statut (les contractuels, recrutés sous droit privé, y ont également droit) représentent un coût non négligeable. Elles permettent aux cheminots actifs et retraités de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau, avec une limite à 8 trajets par an pour les trains à réservation obligatoire, comme les TGV.

Au-delà, ils doivent s'acquitter du montant de la réservation (1,50 euro en période normale et 13,90 euros en période de pointe), ce qui reste très faible par rapport aux tarifs acquittés par les autres voyageurs.

Manque à gagner

Par ailleurs, les enfants, parents, conjoints et beaux-parents des agents ont droit eux aussi à un certain nombre de billets gratuits ou à prix très réduits. En février 2014, la Cour des comptes, qui se penche régulièrement sur le sujet, avançait un total de 1,1 million de bénéficiaires. L'institution estimait que cet avantage représentait un manque à gagner de 50 à 100 millions d'euros

pour la SNCF, et réclamait une gestion plus rigoureuse.

De son côté, l'Arafer, l'autorité de régulation du secteur, estimait en novembre dernier que « les passagers bénéficiant de la gratuité des services ferroviaires » représentaient « près de 5 % des passagers/km empruntant un TGV domestique en 2016 ». Soit pas loin de 5 millions de voyageurs, même si des cheminots avançaient que ce chiffre incluait sans doute les déplacements liés aux obligations de service, lorsqu'un contrôleur basé à Paris doit prendre son service à Angoulême par exemple.

Pourtant, le gouvernement a choisi prudemment de laisser le sujet en l'état. Il suit en cela le rapport Spinetta, qui prône une cure de rigueur pour le ferroviaire, mais

ne mentionne pas les facilités de circulation... si ce n'est pour recommander que les cheminots les conservent si d'aventure ils devaient être transférés chez un opérateur privé, en cas de marché TER perdu par la SNCF.

Élément du « contrat moral »

Cette prudence a une double explication. « Cet avantage fait partie du contrat moral passé à l'embauche, plaide tout d'abord une source au fait du dossier. De nombreux cheminots ont organisé leur vie autour. 40 % des conducteurs de trains en région parisienne, par exemple, habitent à l'extérieur de l'Ile-de-France. Ils n'ont accepté ces postes parce qu'ils peuvent rentrer chez eux à un coût très réduit. » Si cette possibilité avait été remise en question, ils se seraient battus avec la dernière énergie pour la conserver.

Par ailleurs, « ce sont surtout les cadres qui profitent des billets TGV gratuits, car ils ont plus de pouvoir d'achat pour voyager », pointe un expert du secteur. Or, dans le conflit qui s'annonce, l'exécutif aura besoin du soutien de l'encadrement face à la base ». Et a donc fait l'impasse sur ce sujet. ■



Selon un expert du secteur, « ce sont surtout les cadres qui profitent des billets TGV gratuits, car ils ont plus de pouvoir d'achat pour voyager. »

Un anniversaire sous tension

Hasard du calendrier, la SNCF va célébrer ce lundi ses 80 ans d'existence au moment où se profile l'une des grèves les plus dures depuis décembre 1995. La direction a néanmoins décidé de maintenir la soirée, prévue de longue date, qui doit se dérouler à Ground Control, un « site artistique temporaire » érigé sur une friche ferroviaire près de la gare de Lyon à Paris. Elle a jugé que le contexte ne devait pas priver les agents de ce moment de célébration collective et de fierté, après plusieurs mois de « SNCF bashing » intense. Le syndicat SUD-rail a annoncé qu'il manifesterait à l'extérieur pour que cet anniversaire ne se transforme pas en « enterrement » avec la réforme à venir.